VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District—Division A. No 82,730.

Don Fred Watts vs Frederick Joseph Trasteur et als.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Don Fred Watts vs Frederick Joseph Trasteur et als, rendu et lu en Cour ouverte le 21 juin 1907, et signé en Cour ouverte le 27 juin 1907 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique le MARDI, 13 août 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, les propriétés foncières comme suit:

1° Deux certaines portions de terre situées dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Clouet, désignées sur un plan par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1907 comme les lots A et B de l'ilet, vieux No 22 (maintenant 604) borné par les rues Clouet, St Jean-Baptiste (maintenant Robertson) Louisa et Girod (maintenant Villeré). Le lot A faisant face à la rue Clouet à une distance de 160 pieds de la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à ce point le lot mesurant 27 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles à l'un et l'autre et aux lignes des rues Robertson et Villeré. Le lot B ne faisant face à aucune rue, commençant à l'intersection d'une ligne cent dix sept pieds dix pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne cent vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson; de là, sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson, et mesurant cent dix-sept pieds, huit pouces à un piquet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces à un point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1907, comme lot A, dans l'ilet vieux numéro 27 [maintenant 654] borné par les rues Clouet, St Avide (maintenant Claiborne), Louisa et St Jean Baptiste (maintenant Robertson). Ladite propriété commençant à un point à la rue Clouet, cent cinquante pieds de la ligne de la propriété au coin des rues Clouet et Robertson, de là dix pieds de face à la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent cinquante pieds à un piquet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante et un pieds deux pouces et cinq lignes, vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne; cent quinze pieds six pouces vers la rue Louisa; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, cent un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Robertson; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson; de là sur ladite ligne de la propriété, huit pieds six pouces vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente huit pieds six pouces vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces à la ligne de la propriété de la rue Robertson; de là sur la ligne de la propriété de la rue Robertson, huit pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, trente pieds vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Clouet au point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

3° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, le 17 janvier 1907 par le numéro dix huit de l'ilet vieux numéro 30 (maintenant No 735), borné par les rues Derbigny [anciennement Prosper], Louisa, Claiborne [autrefois St Avide] et Clouet; la propriété commençant à un point à la rue Derbigny, deux cent cinq pieds de l'encoignure des rues Louisa et Derbigny; de là sur la ligne de la propriété de la rue Derbigny, sept pieds dans la direction de la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, trois cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne de la propriété de la rue Claiborne; de là, sept pieds sur ladite ligne de la propriété vers la rue Louisa; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds vers la rue Derbigny; de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, deux cent cinq pieds, à la ligne de la propriété de la rue Louisa, cent vingt pieds de l'encoignure des rues Louisa et Claiborne; de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa, onze pieds, deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent quinze pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, quatre-vingt dix pieds vers la rue Derbigny; de là sur une ligne parallèle à la rue Derbigny, quatre vingt dix pieds, vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Derbigny, le point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

4° Six certains lots de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le quinzième jour de janvier 1907 par les numéros huit, neuf, dix, onze, dix sept et dix huit, l'ilet vieux numéro 35 (maintenant 788) borné par les rues Clouet, Solidelle (maintenant Roman), Louisa et Prosper (maintenant Derbigny). Ladite propriété commençant à un point à la rue Roman, cent soixante quinze pieds de l'encoignure des rues Louisa et Roman; delà la ligne de propriété de la rue Roman, trente sept pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, deux cent vingt et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Derbigny; de là sur une ligne de la propriété de la rue Derbigny, sept pieds vers la rue Louisa; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds vers la rue Roman; de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, deux cent cinq pieds à la ligne de la propriété de la rue Louisa; de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa, cent trente et un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Roman; de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, cent quinze pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, trente pieds vers la rue Derbigny; de là sur une ligne parallèle à la rue Derbigny, soixante pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Roman et le point d'origine comme il est désigné sur ledit plan.

5° Douze lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le 15 janvier 1907, par les numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, seize, dix sept, dix huit et vingt, dans l'ilet numéro 54 (maintenant 1156) borné par les rues Clouet, Louisa, Libérale [maintenant Miro], et Force (maintenant Tonti). Les dits lots numéros neuf, dix, onze, douze, treize et vingt sont décrits comme suit: commençant à l'encoignure des rues Tonti et Clouet courant au long de la ligne de la propriété de la rue Tonti à une distance de cent soixante quinze pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet à une distance de cent vingt pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cinquante neuf pieds quatre pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent un pieds deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Miro, cent dix neuf pieds quatre pouces vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante pieds vers la rue Tonti; de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet, de là au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, onze pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Tonti; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, trente pieds vers la rue Tonti; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet de là au long de ladite ligne de propriété quatre vingt dix pieds au point d'origine, étant l'encoignure des rues Tonti et Clouet. Les lots numéros six, sept, huit, seize, dix sept et dix huit commençant à un point de la ligne de la propriété de la rue Louisa, soixante pieds de l'encoignure des rues Miro et Louisa; de là au long la ligne de la rue Louisa, cent et un pieds deux pouces et cinq lignes; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Miro, cent quinze pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, soixante pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, quatre vingt dix pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Tonti; de là au long ladite ligne de la propriété, soixante sept pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet trois cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de la propriété de la rue Miro; de là au long de la dite ligne de la propriété sept pieds vers la rue Louisa; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, quatre vingt dix pieds vers la rue Louisa; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, soixante pieds vers la rue Miro; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Miro, cent quinze pieds au point du commencement comme il est désigné sur le dit plan.

6° Vingt lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désignés sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907, par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf et vingt, dans l'ilet 59 (maintenant No 1220) borné par les rues Louisa, Vertu (maintenant Rocheblave), Force (maintenant Tonti) et Clouet; lesdits lots sont contigus, et comprenant la façade en plein dudit ilet à la rue Clouet où elle mesure trois cent quarante et un pieds, deux pouces et cinq lignes, et ayant une façade de deux cent trente cinq pieds huit pouces et cinq lignes sur chaque côté des rues Tonti et Rocheblave; la quatrième borne étant une ligne parallèle à la rue Clouet à une distance de deux cent trente cinq pieds huit pouces, huit lignes de cette rue, comme il est désigné sur ledit plan.

7° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907 par les numéros neuf et dix dans l'ilet No 61 (maintenant 1311) borné par les rues Féliciana, Vertu (maintenant Rocheblave), Magistrat (maintenant Dorgenois) et Clouet. Les dits lots sont contigus et mesurant comme suit: commençant à un point à la rue Féliciana, cinquante sept pieds cinq pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Magistrat (maintenant Dorgenois) et Féliciana, et courant à travers de l'ilet à la ligne de la propriété de la rue Clouet, auxquelles rues elle est l'intersection à un point cinquante trois pieds et trois lignes de l'encoignure de la rue Dorgenois; de là au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, quarante neuf pieds deux pouces et deux lignes vers la rue Rocheblave; de là à travers de l'ilet à la ligne de la propriété de la rue Féliciana auquel point il est intercepté, 240 pieds de l'encoignure de la rue Rocheblave; de là quarante trois pieds neuf pouces et deux lignes au long de la ligne de la propriété de la rue Féliciana au point du commencement.

8° Trois lots de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907, par les numéros treize, quatorze et vingt et un, de l'ilet numéro 62 (maintenant 1310) borné par les rues Vertu (maintenant Rocheblave), Magistrat (maintenant Dorgenois), Clouet et Louisa. Les lots numéros treize et quatorze sont contigus et forment une étendue mesurant comme suit: commençant à un point sur la ligne de la propriété de la rue Rocheblave, deux cent dix huit pieds de l'encoignure de la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent pieds vers la rue Dorgenois; de là sur une ligne parallèle à la rue Rocheblave, cent dix huit pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent quarante pieds vers la rue Dorgenois; de là sur une ligne parallèle à la rue Rocheblave, cent pieds à la ligne de la propriété de la rue Clouet à laquelle elle forme une intersection à un point de deux cent quarante pieds de l'encoignure des rues Clouet et Rocheblave; de là cinquante pieds deux pouces et une ligne au long de ladite ligne de propriété vers la rue Dorgenois; de là deux cent trente cinq pieds, dix pouces et trois lignes au long de la vieille ligne de quarante arpents, laquelle ligne de quarante arpents traverse ledit ilet intersectant la ligne de la propriété de la rue Clouet à un point cinquante et un pieds quatre pouces de la rue Dorgenois, et intersectant la ligne de la propriété de la rue Louisa à un point trente huit pieds dix pouces de l'encoignure de la rue Dorgenois; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, deux cent quatre vingt quinze pieds six pouces et trois lignes à la ligne de la propriété de la rue Rocheblave; de là au long de la ligne de la propriété de la rue Rocheblave, dix sept pieds neuf pouces et quatre lignes au point du commencement. Le numéro vingt et un commençant à un point à la rue Rocheblave, cent quatre vingt pieds de l'encoignure de la rue Louisa; de là vingt quatre pieds au long de la rue Rocheblave vers la rue Clouet; de là deux cent quatre vingt dix sept pieds six pouces et six lignes vers la rue Dorgenois à l'intersection de la ligne du quarante arpent ci dessus décrit, de là au long de ladite ligne du quarante arpent deux cent douze pieds cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Louisa; de là au long de la rue Louisa vers la rue Rocheblave, trente deux pieds quatre pouces et cinq lignes; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Rocheblave, cent pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, cent soixante dix pieds vers la rue Rocheblave, quatre vingt huit pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, cent pieds au point d'origine, comme il est démontré sur ledit plan.

Conditions—Comptant. Les actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant James Boyd Grisage, notaire.

Les acquéreurs devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat avec J. L. ONORATO, Encanteur,
et agents de propriétés foncières.
Bureau 318 rue Baronne.
13 juil—13 14 21 28—août 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Martin Weydig.

No 82,068, Cour Civile de District Division E.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 82,068, dans l'affaire intitulée Succession de Martin Weydig, ledit ordre daté et signé le 25 juillet 1907 et adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 29 août 1907, les propriétés foncières ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Claiborne, Magnolia, Gravier et l'avenue Tulane, anciennement rue Commune, ledit lot est désigné par la lettre H, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 5 janvier 1861, et mesurant vingt cinq pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue S. Claiborne, vingt six pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Magnolia, cent vingt sept pieds deux pouces sur la ligne de côté le plus près de la rue Gravier et cent quatorze pieds trois pouces et trois lignes sur la ligne du côté opposé le plus près de l'avenue Tulane, autrefois rue Commune.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent situé dans le Deuxième District de cette ville (autrefois la première municipalité), dans l'ilet borné par les rues Iberville (autrefois Douane) Roman, Prieur et Bienville (maintenant avenue Bienville), et désigné comme lot No 20 de l'ilet numéro soixante deux, sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 17 janvier 1849, et maintenant désigné sur le rol d'assessement de la paroisse d'Orléans comme lot No huit de l'ilet numéro 244, ledit lot mesurant vingt sept pieds de face à la rue Iberville (autrefois rue Douane) par cent neuf pieds onze pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit d'un an, ou d'un et deux ans, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la portion à crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et liens de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurités. Cinq pour cent de frais d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et devant être dues pour l'année 1907, et déposer dix pour cent de son enchère entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, et payer pour l'acte et les actes de vente pardevant Robert P. Upton, notaire. Les loyers devant être collectés et retenus par l'exécuteur jusqu'à ce que l'acte ou les actes soient signés.

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières,
318 rue Baronne.

A. G. Brice, A. W. Cooper, avocats pour l'exécuteur.
28 juil—28—août 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marie E. Clague, épouse de Henri Schott, et autres vs Alice Clague, interdite, No 82,286—Cour Civile de District, Division D.

EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D Dossier No 82,286, dans l'affaire intitulée Marie E. Clague, épouse de Henri Schott, et autres vs Alice Clague, interdite, ledit jugement rendu en pleine cour ouverte le 19 juillet 1907, et signé en cour ouverte le 25me jour de juillet 1907, adressé à Joseph Onorato, encanteur, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, 29 août 1907, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent (lesquelles portent le numéro municipal 424 rue Sixième) situé dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 7 du carré d'ilet No 6 du Faubourg Livaudais, borné par les rues Sixième, Septième, Levée et Front, d'après un plan de H. Moellhausen, voyer, en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, en cette paroisse, lequel plan porte que ledit terrain mesure quarante huit [48] pieds de façade rue Sixième sur cent vingt sept pieds deux pouces (127' 2") de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain No Sept se compose du terrain premier six sur un premier plan dudit faubourg déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire.

2° Un certain morceau de terre dans les mêmes Faubourg et District et formant partie des premiers terrains Nos 13 et 14 et marqués aux lettres A,B,C,D,E et F, sur un plan ou dessin annexé à l'acte passé pardevant L. R. Bergedale, annotateur de la paroisse Jefferson, daté du 24 février 1853, et mesurant comme suit: De A à B, la limite inférieure de cent un pieds quatre pouces (101' 4"), de B à C trente pieds [30'] de face sur la rue Sixième; de C à D, sur la limite supérieure, cinquante quatre pieds cinq pouces [54' 5"]; de D à E, sur une ligne parallèle à la rue Sixième, trente pieds [30']; de E à F deux angles droits vers la rue Sixième, quarante six pieds onze pouces (46' 11"), sur la ligne inférieure de F à A soixante pieds (60'), avec toutes les améliorations qui s'y trouvent portant le No 418 de la rue Sixième.

3° Un certain morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent (celles ci étant désignées par les Nos municipaux 512-14 de la rue Troisième), situé dans le carré d'ilet borné par les rues Rousseau, Fulton, Quatrième et Troisième mesurant trente-un (31) pieds de façade rue Troisième sur soixante-trois pieds six pouces (63' 6") de profondeur entre lignes parallèles, et commençant à un point distant de soixante-douze pieds cinq pouces cinq lignes (72' 5" 5"') du coin des rues Troisième et Rousseau, selon un plan ou dessin annexé à l'acte premier passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, en date du 11 avril 1871.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste, en un et deux ans, payable en billets de un et deux ans portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque sur ladite propriété, avec les clauses de sécurité usuelles comprenant dix pour cent honoraires d'avocat pour la perception des paiements différés, et les acquéreurs paieront tous les frais de l'acte de vente pardevant Charles F. Fletchinger, notaire. Les acquéreurs devront assumer les taxes de l'année 1907, et déposeront dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières
Bureau No 318 rue Baronne.

Henry G. Stewart, Lyle Saxon, avocats pour Mme Schott.

John L. Fallon, avocat pour l'interdite.
28 juil—28—août 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

George C. Bright vs Mme veuve J. W. Gurley Sr et als—Cour Civile de District, Division C—Dossier No 82,723.

SOUS ET EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée: Geo. C. Bright vs Mme veuve J. W. Gurley Sr, et als, dossier No 82,723, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, rendu et lu en cour ouverte le 13 juin 1907, et signé en cour ouverte le 19 juin 1907, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, 15 août 1907, à midi, les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre d'une forme irrégulière ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Léonidas, Pear (autrefois Dix-neuvième) et Delord, ou Canal du Nouveau Bassin et le Chemin Coquillé, 274 pieds 9 pouces à la rue Delord, 251 pieds, 2 pouces et 3 lignes à la rue Monroe, 241 pieds, 1 pouce et 5 lignes à la rue Pear et 117 pieds, 9 pouces et 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Léonidas d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 6 juin 1904, annexé à un acte pardevant Andrew H. Wilson, notaire, le 28 novembre 1904.

2° Un certain lot de terre portant le numéro municipal 1721 rue Carondelet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., là-dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 244 borné par les rues Carondelet, Polymnia, Baronne et Euterpe, mesurant 26 pieds, 6 pouces de face à la rue Carondelet, par une profondeur de 150 pieds et est borné dans le fond par une allée de 10 pieds de largeur, en commun au dit lot et autres, s'ouvrant sur la rue Polymnie, et étant le bout du lot No 4, en conformité avec un certain plan, dressé par Charles Schnander, le 10 avril 1866, une copie de cela est annexé à un acte pardevant Théodore Guyol, ancien notaire, le 19 avril 1866.

3° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 268, borné par les rues Gravier, S. Rempart, Dryades et Commune [maintenant l'avenue Tulane]. Lesdits lots sont désignés par les numéros un et deux, sur un plan dressé par Pilié & De Pouilly ingénieurs civils, daté le 16 avril 1866, et mesurant chacun comme suit, à savoir: le lot No 1 mesurant 18 pieds 5 pouces de face à la rue Gravier, 17 pieds 8 pouces et 4 lignes dans le fond, par une profondeur et façade à la rue S. Rempart de 73 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du côté opposé, de 58 pieds 4 pouces à une ligne à un angle droit s'étendant 35 pouces vers la rue S. Rempart, de là 18 pieds 9 pouces et 4 lignes à la ligne du fond. Le morceau de terre est contigu au coin du fond du lot ci-dessus, mesurant cinq pieds de face à la rue S. Rempart par une profondeur de 9 pieds 8 pouces, et comprenant et vendu avec ledit lot No 1, et le dit lot No 2 mesurant 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Gravier; 25 pieds, 2 pouces et 4 lignes dans le fond, par un profondeur de 76 pieds 1 pouce et 4 lignes sur le côté plus près de la rue Dryades et une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 1 de 58 pieds, 4 pouces, à une ligne à un angle droit courant vers la rue S. Rempart et mesurant 35 pouces, de là sur une ligne à un angle droit à la ligne dernièrement décrite, 18 pieds, 9 pouces et 4 lignes. L'allée empiétant sur le lot No 4, s'ouvrant à la rue S. Rempart, est en commun auxdits lots 2 et 4 ayant la même dimension, et mesurant 3 pieds, 6 pouces à la rue S. Rempart par une profondeur de 33 pieds, 10 pouces, le tout d'après le plan ci-dessus mentionné.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rampart (autrefois Circus), Gravier, Bassin (autrefois St John) et Commune, désigné comme No 299, mesurant 47 pieds de face à la rue Rempart par une profondeur de 84 pieds 4 pouces et 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Commune; de là 25 pieds 9 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier; de là 95 pieds 11 pouces sur une ligne parallèle à la rue Commune et courant vers la rue Bassin; de là 15 pieds 7 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier; de là 68 pieds 7 pouces sur une ligne parallèle à la rue Gravier et courant vers la rue Rempart, de là 16 pieds 5 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier, de là 120 pieds à la rue Rempart, sa ligne de profondeur le plus près de la rue Gravier, le tout plus ou moins d'après la mesure. Une petite étendue de terre dans le fond maintenant mesurant plus ou moins comme suit, à savoir: 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes sur la ligne parallèle à la rue Commune, de là 12 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier, de là 37 pieds, 4 pouces et 1 ligne sur une ligne parallèle à la rue Gravier et courant vers la rue Rempart delà 16 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart. La portion de terre ci-dessus décrite, formant partie d'une plus grande portion de terre désignée par la lettre F sur un devis d'arpentage fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, daté le 6 mai 1881, annexé à un acte de partage, pardevant Chas T. Soniat, notaire, le 18 octobre 1881, d'après un devis annexé à un acte de vente pardevant C. Pollock, notaire, le 16 septembre 1823.

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, connu comme les numéros municipaux 217 et 223 S. Rempart, dans l'ilet borné par les rues S. Rempart, Gravier Bassin et Commune, connu comme l'ilet 299 dans le Premier District de cette ville. Le dit lot est désigné par la lettre G sur un devis et certificat d'arpentage fait par De Armas, voyer, le 6 mai 1881 annexé à un acte pardevant C. T. Soniat, notaire le 18 octobre 1881, et mesurant d'après cela 41 pieds, 9 pouces et 4 lignes de face à la rue S. Rempart par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit lot est composé du tout du lot original E, et d'une portion du lot original D, (disant 11 pieds 9 pouces et 4 lignes par 120 pieds).

6° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc., là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Rempart, Gravier, Tulane (autrefois Commune) et Bassin, ledit lot est désigné par la lettre K sur un plan de D'Hémécourt, et mesurant, en mesure américaine, 25 pieds, 11 pouces et 4 lignes à la rue Rempart, 40 pieds et 4 pouces sur une première profondeur sur la ligne de côté près de la rue Gravier sur une ligne perpendiculaire à la rue Rempart, à laquelle distance le lot s'élargit de 9 pouces, et alors une deuxième profondeur en une ligne oblique, presque parallèle à la rue Gravier, de 80 pieds et 6 pouces, et 40 pieds 4 pouces sur une première profondeur sur la ligne du côté opposé, quand ledit lot se rétrécissant de 6 pouces et courant sur une deuxième profondeur de 79 pieds, 8 pouces et 4 lignes à la ligne du fond, laquelle mesure 15 pieds, 9 pouces et 4 lignes de largeur sur une allée, laquelle allée s'ouvrant à la rue Gravier.

7° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, etc., qui s'y trouvent et y appartenant en quelque sorte dans le carré d'ilet borné par les rues Rempart, Gravier, Commune et Bassin, lequel lot mesure d'après un plan d'arpentage d'Edgar Pilié, annexé à un acte passé pardevant J. C. Henriques, notaire, le 9 décembre 1901, comme suit: 25 pieds de façade rue des Remparts sur une profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Commune [ou avenue Tulane] de 119 pieds, 7 pouces, 6 lignes, à un point où ledit terrain se joint à une allée commune à l'arrière; ledit terrain une profondeur sur la ligne du côté de la rue Gravier, comme suit: Commençant à un point 52 pieds, 5 pouces et 4 lignes du coin des rues Gravier et Rempart; il a une première profondeur de 40 pieds 4 pouces à quel point il s'élargit de 6 pouces alors à une seconde profondeur de 79 pieds, 2 pouces 6 lignes, où il atteint ladite allée commune à l'arrière; le dit terrain mesure 24 pieds 3 pouces à sa limite inférieure le long de ladite allée commune; ladite allée commune à l'arrière de ladite propriété est large de 9 pieds 10 pouces et est en servitude commune pour toutes ces propriétés et celles adjacentes.

Les propriétés décrites en sixième et en septième lieux seront vendues ensemble.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur, révisés à la convenance des vendeurs, portant 7 0|0 d'intérêt par an à partir de l'adjudication jusqu'à parfait paiement; l'intérêt payable annuellement et la partie à crédit, s'il y en a, garantie par les clauses de sécurité d'hypothèque spéciale contenues dans les actes de vente à crédit en la ville de la Nouvelle-Orléans, comprenant la clause de non-alienando, écartant l'évaluation et la citation, confession de jugement et procès exécutoires, de même que les clauses usuelles quant aux taxes, à l'assurance et aux honoraires d'avocat, l'acquéreur ou les acquéreurs devant avoir droit au loyer de la propriété seulement à partir du jour où l'acte de vente est signé, et tous les certificats usuels devant tous être payés par l'acquéreur. Les taxes de 1907 seront payées une moitié par les vendeurs, l'autre moitié par les acquéreurs. Toutes les ventes sujettes aux baux actuels. Les acquéreurs devront payer pour les actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire, et feront un dépôt de dix pour cent sur les prix d'achat au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO, Encanteur
et Agent de Propriétés Foncières.
Bureau 318 rue Baronne.
13 juil—13 14 21 28—août 4 11 15

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Successions de Maurice Abat et John Davis, consolidées.—Nos 82,311 et 82,314—Cour Civile de District, Div. A. Succession de Maurice Abat vs la Succession de John Davis, 82,311 et 82,314, Cour Civile de District, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 22 août 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 11 juillet 1907, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Div. A, maintenant absent en congé, et en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte, le 10 juillet 1907 par l'Hon. W. B. Sommerville, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion ou parcelle de terre, située dans le Deuxième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet maintenant désigné par les Nos 465 et 466, autrefois l'ilet No 35, du Faubourg St Jean, borné par le Bayou St Jean (ou Port du Bayou) maintenant rue Moss, rue Première (maintenant l'avenue Hagan), les rues St Jean (maintenant Bell) et Washington (maintenant DeSoto); ladite portion de terre autrefois formant l'encoignure de la rue Première (maintenant l'avenue Hagan) et la rue Washington (maintenant De Soto), et mesurant 64 pieds de face à la rue Première (maintenant Hagan), 60 pieds de largeur dans le fond contigüe à la propriété autrefois appartenant à M. Lerouet, par une profondeur et façade à la rue Washington (maintenant DeSoto) de 192 pieds, et est bornée sur la ligne du côté opposé d'une profondeur par la propriété autrefois appartenant à Maurice Abat et John Davis, acquise par les dits Maurice Abat et John Davis, conjointement par achat de la succession de Daniel Clark d'après un acte de vente passé pardevant Pierre Pedesclaux, ancien notaire, le 21 décembre 1815.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, au Bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles, aux frais de l'acquéreur.
21 juil—21 28—août 4 11 18 22

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

536 et 538 rue Bertrand.

Succession de Mlle Annie Monaghan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 82,445.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 20 août 1907, à ——, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 15 juillet 1907, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

1° Une moitié indivis de l'intérêt dans et à la propriété comme suit décrite, à savoir: Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bertrand, Bolivar, Gravier et Perdido, désigné par le No 10 sur un plan dressé par C. A. Hedden, architecte, daté le 22 mai 1850, déposé pour référence en l'étude de T. O. Starck, notaire, comme plan No 9; le dit lot mesurant trente pieds deux pouces et onze lignes de face à la rue Bertrand par cent vingt deux pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles acquis par acte de vente passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 27 juil'et 1905 et enregistré en le livre des Transferts 201, Folio 759

Les améliorations comprennent le joli cottage double 536-538 rue Bertrand, contenant 4 chambres de chaque côté, retiré de la banquette.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1907 et déposer 10 0|0 du prix d'achat en les mains de l'encanteur. L'acte de vente pardevant John Watt Duffy, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 juil—21 28—août 4 11 18 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Lucien Levillier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 83,255—Division A—Attendu que Mme Isabella Levillier, veuve de Lucien Levillier, a présentée une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lucien Levillier, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. L. A. Hubert, avocat.
1er août—1 5 10

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SEPT LOTS DANS LE TROISIEME DISTRICT.

Succession vacante de Jacob Frederick Mayer.

No 81,635—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis O. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 7 août 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 28 juin 1907, pour le compte de la sus dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sept lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ancien faubourg Clouet, district Doussan, désignés par les Nos quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix et dans l'ilet No 865 (anciennement No 40 du district Doussan) borné par les rues Piété, Désiré, Bondelle [maintenant Roman] et Joséphine (maintenant Prieur) et mesurant comme suit: Les lots Nos quatre et cinq chacun 30 pieds de face à la rue Joséphine [maintenant Prieur] sur une profondeur de 170 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Le lot numéro six formant le coin des rues Piété et Joséphine (maintenant Prieur) mesure 31 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur et façade à la rue Joséphine [maintenant Prieur] de 120 pieds; les lots numéros 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, acquis le 15 août 1836, Enregistré Bureau des aliénations, Livre 20, Page 628.

Acquis le 19 octobre 1838, Bureau des aliénations, livre 26, page 397.

Termes—Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant J. B. Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.
E. T. Florance, Avocat. 7 juil—7 14 21 28—août 4 7

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MARTIN WEYDIG No 82,068—COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION E.

Fonds Complet de Marchandises en Magasin de

L'Ancienne Raison Sociale de Martin Weydig & Fils.

Etagères, Vitrines, Comptoirs, Outils, Comptes Courants

Et Lits Victoria et Matelas, Toilette avec Dessus en Marbre, Armoires avec Portes Doubles Lavabo avec Dessus en Marbre et 2 Chaises en Osier.

A L'ENCAN, AU 732 RUE POYDRAS,

JEUDI, LE 8 AOUT 1907.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division E, Dossier No 82,068, dans l'affaire intitulée Martin Weydig, ledit ordre daté du et signé le 7 juin 1907, et aussi d'un autre ordre de ladite honorable cour, dans ladite affaire, ledit ordre daté du et signé le 25 juillet 1907, tous deux ordres adressés à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'encan sur les lieux 732 rue Poydras, JEUDI, 8 août 1907, à 11 heures A. M.

1° Les meubles et autres effets mobiliers.

2° (A) Le fonds entier des affaires de l'ancienne maison Martin Weydig & fils en bloc.

(B) Les rayons, vitrines, comptoirs, installations, coffre fort en fer, machine à coudre, ascenseur, appareil pour le monter et autres biens meubles de tous genres et descriptions, comprenant une machine à coudre Bauer, en bloc.

(C) Les comptes courants de l'ancienne maison de Martin Weydig & fils en bloc

Conditions—Pour les meubles, comptant; pour les autres effets, comme c'est la seconde et dernière offre qui en est faite à l'encan de ladite propriété, lesquels seront vendus et adjugés au plus haut et dernier offrant respectivement, pour ce que cela rapportera, à 12 mois de crédit, les acquéreurs respectifs fournissant bons garantie par un bon et solvable répondant, approuvé par l'Exécuteur testamentaire de cette succession.

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de propriétés foncières,
318 rue Baronne.
28 juil—28—août 4 8

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, No 936 rue Mandeville.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté et signé le 17 juillet 1907, In re No 83,017. Succession de Mme Dora Labin, et à moi adressé, je vendrai JEUDI, le 22 août 1907, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Rempart et Bourgogne, désigné par le No deux, et mesurant, en mesure américaine, dix-neuf pieds six pouces de face à la rue Mandeville, par soixante trois pieds, onze pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1907 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et payer pour l'acte de vente et tous certificats. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire. L'acquéreur doit déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

W. R. METZLER,
Encanteur,
Bureau 312 rue Carondelet.

Walter L. Gleason, avocat.
21 juil—21 28—août 4 11 18 22

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Reuben Wheeler.

Une Occasion Rarement Offerte.

Cottage Simple Attrayant,

No 521 rue Télémaque, entre les rues D'Hémécourt et Bandin, 5 chambres, galeries sur le devant et sur le côté, grillage en fer et hangar; aussi un beau terrain dans le fond qui est contigu et s'ouvrant à la rue D'Hémécourt. Pour les mesures, voyez le plan à la Bourse.

JEUDI, le 8 août 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Div. D, et maintenant agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Div. A, absent en congé, daté et signé le 2 juillet 1907. In Re Suc. de Reuben Wheeler, Dossier No 82,746, je vendrai à l'heure et l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 727, borné par les rues Cortez, Bandin, Télémaque et D'Hémécourt, désigné par le No 7 et mesurant 24 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Télémaque sur 107 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le même district et ilet et mesurant comme suit: commençant à une distance de 100 pieds de l'encoignure des rues Télémaque et D'Hémécourt, ayant une façade à la rue D'Hémécourt de 27 pieds 1 pouce et 1 ligne par une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Cortez, le divisant du lot No 16 de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes, delà sur une ligne du fond, et courant vers la rue Télémaque, le divisant des lots 7 et 8, de 12 pieds 3 pouces et 5 lignes, de là s'élargissant sur une profondeur ou largeur de 7 pieds 1 pouce et 1 ligne, sur une ligne courant vers la rue Télémaque, de là sur une ligne droite, courant vers la rue d'Hémécourt de 147 pieds 7 pouces et 1 ligne à l'endroit du commencement, et est composé du tout du lot No 15, mesurant 20 pieds de face à la rue d'Hémécourt par une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes et 7 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue d'Hémécourt par une profondeur de 122 pieds 11 pouces 6 lignes du lot No 14, contigu audit lot No 15, le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, portant 8 0|0 d'intérêt et garanti par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendu, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 en plus de son enchère. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. Morgan Gurley, notaire, et un dépôt de dix pour cent devant être fait au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur.

F. Rivers Richardson et Rufus E. Foster, avocats.
7 juil—7 14 21 28—août 4 8

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Richard Lloyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 82,568 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Mme Mary Agnes Lenard, veuve de Richard Lloyd, administratrice de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Wm Winans Wall, avocat. 1 août—1 5 10

Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX COTTAGES SIMPLES

Sur un grand terrain.

Nos 911 et 917 RUE DES FRANÇAIS.

Entre les rues Bourgogne et Remparts.

Succession de O. C. Blandin.

No 73,406—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 6 août 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, daté le 3 juillet 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Français, Champs Elysées, Bourgogne et Rempart, et mesurant 60 pieds à la rue Français par 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 911 et 917 rue Français et comprenant deux cottages simples. Le No 911 contenant verandah sur le devant, vestibule, salle de réception, 8 chambres, citerne, hangar, etc. Le No 917 contenant un grand magasin (occupé comme un magasin de bicycle), 2 chambres, citerne, etc.

La propriété sera vendue en bloc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un ou un et deux ans, avec intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente, l'acquéreur devant tenir les bâtisses assurées pour le montant des billets, et transférer les polices d'assurance au porteur des billets, devant assumer les taxes de 1907 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, avoir droit aux loyers de la date de l'acte de vente et payer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Alfred Grima, Charles F. Claiborne, avocats.
6 juil—6 9 14 21 28—août 4 6

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Ambrose Hauser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 83,179—Division C—Attendu que Mme Amelia Noha a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ambrose Hauser, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—H. Michel, avocat.
1 août—1 5 10

Succession de Mme Pauline Lafleau (née David.)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 82,947—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Henry Zeller, exécuteur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John Bassich, Jr, avocat. 1er août—1 5 10

Succession de A. L. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 78,760—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par la Hibernia Bank & Trust Company, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Farrar, Jonas & Kruttschnitt, avocats.
1 août—1 5 10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Strauss Pritz & Co vs John J. Schutten.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans.—No 29,033.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 612 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 10me jour d'août 1907, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Cinq actions du fonds capital de la Schutten & Fallon Company, Ltd, maintenant connue comme American Marble Works, ledit fonds étant de valeur au pair de Cinq Cents Dollars. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.—Conditions: Comptant.—WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—I. R. Saal, avocat pour les demandeurs.
30 juil—30—août 3 10

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CHARMANT COTTAGE SIMPLE,

No 2058 rue Dumaine.

—AUSSI—

Un cheval et un jeux de harnais

Succession de Amelia Wilhelm, épouse de Joseph Darrieux.

No 82,801—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS O. SPEAR, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 7 août 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre daté le 2 juillet 1907, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet 514 borné par les rues Dumaine, Salcedo, Ste Anne et Lopez, désigné comme lot No six d'après un plan dressé par Jno. F. Braun, voyer, le 12 janvier 1885, déposé au bureau de W. I. Hodgson, encanteur en cette ville, le croquis duquel plan est annexé à un acte pardevant Sam'l D. Flower, notaire, le 1er juin 1885, étant un acte par J. Ward Gurley, maître de la Cour de Chancellerie, à Laurent Bonée, d'après ledit plan ledit lot mesure 29 pieds 1 ligne de face à la rue Dumaine par 100 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en un cottage à un étage couvert en ardoises, retiré de la rue, et contenant 6 chambres, lieux d'aisances, etc., portant le numéro municipal 2058 rue Dumaine. Loué $14.00 par mois.

AUSSI

Au dit endroit et à la même heure, 1 cheval et jeux de harnais.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication, l'acquéreur assumant les taxes de l'année 1907 au dessus du prix de son enchère.

Acte de vente pardevant John Wagner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Jno J. Darrieux, avocat
7 juil—7 14 21 28—août 4 7

Solomon Reinach

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une moitié indivise du titre, de la part et de l'intérêt dans la propriété située 1539 et 1541 rue Nord Robertson.

Succession de Margaret Trasseni, femme de William J. Stowell.

No 83,218—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SOLOMON REINACH, Encanteur, MERCREDI, le 21 août 1907, à midi, à la Nouvelle Bourse des Propriétés Foncières, Nos 225 à 229 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, absent en congé, daté le 1er juillet 1907, pour le compte de la succession de Margaret Trasseni, femme de William J. Stowell, il sera vendu à l'enchère publique, Une moitié indivise des droit, titre, part et intérêt en un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 19 [maintenant No 621] borné par les rues Columbus, Laharpe, N. Claiborne et N. Robertson, étant une partie du lot No 19, mesurant 30 pieds de face à la rue N. Robertson par 100 pieds de profondeur et façade à la rue Laharpe, les bâtisses en ceci étant désignées par les Nos municipaux 1539 et 1541 rue N. Robertson.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1907 et payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant James B. Rosser Jr, notaire.

Dix pour cent du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication avec l'encanteur.

SOLOMON REINACH
Encanteur,
840 rue Union.

Arthur B. Leopold, avocat.
19 juil—19—août 1 4 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double, Nos 2823 et 2825 rue Melpomène, entre les rues Clara et Willow aussi un terrain vacant contigu à la propriété ci-dessus.

Succession de Michael Gairnes, No 83,016—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SOLOMON REINACH, Encanteur—MERCREDI, le 21 août 1907, à midi à la (Nouvelle) Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225 à 229 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, absent en congé, daté le 16 juillet 1907, pour le compte de la succession de Michael Gairnes, il sera vendu à l'enchère publique—

No 1. Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Clara, Willow et Thalia, avec toutes les bâtisses et améliorations là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, désigné comme lot A, sur un plan fait par Chas G. Dell'Isle, ingénieur civil, daté le 27 juin 1907, et annexé pour référence à un inventaire pris par Peter Stifft, notaire, le 3 juillet 1907; ledit lot mesurant, d'après ledit plan, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène par 96 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, connu par les Nos municipaux 2823 et 2825 rue Melpomène.

No 2. Un certain lot de terre, situé dans le même ilet que ci dessus et désigné comme lot B, sur le plan fait par Chas G. Dell'Isle, ingénieur civil, ci-dessus mentionné; ledit lot mesurant, d'après ledit plan, 30 pieds et 2 pouces de face à la rue Melpomène par 96 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer audessus et en plus de son enchère toutes les taxes sur la propriété, dues et exigibles en l'année 1907.

Les actes de vente devant être pardevant Peter Stifft, notaire, aux frais des acquéreurs, un dépôt de 10 0|0 devant être fait au moment de l'adjudication avec l'encanteur.

SOLOMON REINACH, Encanteur,
840 rue Union.

Arthur B. Leopold, avocat.
18 juil—18—août 1 4 8 15 21

AVIS AUX CREANCIERS

M. J. Baker et als, in re. application pour un receveur pour la Union Band No 1.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 81,668 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John D. Nix, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Rolla A. Tichenor, avocat.
31 juil—31—août 4 9

Gustave Fitzner vs Frank A. Neufies.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72,878—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Bernard Bruenn et Edgar M Cahn, receveurs et liquidateurs en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—B. A. Parsons, W. S. Parkerson, avocats.
31 juil—31—août 4 9